

RÉGIME FRAIS DE SANTÉ ENVISAGES DU COMMERCE DE DÉTAIL DE FRUITS ET LÉGUMES, ÉPICERIE ET PRODUITS LAITIERS

Au 1^{er} janvier 2017

POSTES	PRESTATIONS Y COMPRIS LES PRESTATIONS VERSÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE BASE CONVENTIONNELLE	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AU RÉGIME CONVENTIONNEL DE BASE		
		CONFORT OPTION 1	SERENITE OPTION 2	EXCELLENCE OPTION 3
Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité				
Frais de séjour	220% de la Base de Remboursement	+50% de la Base de Remboursement	+100% de la Base de Remboursement	+300% de la Base de Remboursement
Honoraires : Actes de chirurgie (ADC) Actes d'anesthésie (ADA) Autres honoraires	220% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* 200% de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*	+ 50 % de la Base de Remboursement pour les médecins CAS * Néant hors CAS	+ 100 % de la Base de Remboursement pour les médecins CAS * Néant hors CAS	+ 300 % de la Base de Remboursement pour les médecins CAS * Néant hors CAS
Chambre particulière en secteur conventionné	70 € par jour	+10 € par jour	+20 € par jour	+30 € par jour
Forfait hospitalier engagé	100% des frais réels dans la limite de la législation en vigueur	-	-	-
Frais d'accompagnement (enfant à charge de moins de 16 ans sur présentation d'un justificatif)	35 € par jour	-	+5 € par jour	+25 € par jour
Transport (accepté par la SS)	100% de la Base de Remboursement	-	-	-
Actes médicaux				
Consultation et visite de généraliste	195 % de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* 175 % de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*	+25% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* +25% de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*	+55% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* +25% de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*	+255% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* +25% de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*
Consultation et visite de spécialiste	220% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* 200% de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*	+50% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* Néant pour les médecins hors CAS*	+100% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* Néant pour les médecins hors CAS*	+250% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* Néant pour les médecins hors CAS*
Actes de chirurgie (ADC) Actes techniques médicaux (ATM)	220% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* 200% de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*	+50% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* Néant pour les médecins hors CAS*	+100% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* Néant pour les médecins hors CAS*	+250% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* Néant pour les médecins hors CAS*
Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE)	170% de la Base de Remboursement pour les médecins CAS* 150% de la Base de remboursement pour les médecins hors CAS*	-	-	-
Kinésithérapeutes	120% de la Base de Remboursement	-	-	-
Autres auxiliaires médicaux	100% de la Base de Remboursement	-	-	-
Analyses, actes de biologie et prélèvements	100% de la Base de Remboursement	-	-	-
Actes médicaux non remboursés par la Sécurité sociale				
Chirurgie réfractive	Crédit de 1 100€ par œil et par année civile	Crédit de + 150€ par œil et par année civile	Crédit de +200 € par œil et par année civile	Crédit de +450€ par œil et par année civile
Densitométrie	-	-	-	Crédit de 300€ limité à une intervention par année civile
Pharmacie remboursée par la Sécurité sociale				
Pharmacie remboursée par la SS	100% de la Base de Remboursement	-	-	-
Dentaire remboursé par la Sécurité sociale				
Soins dentaires (hors inlay et onlay)	100% de la Base de Remboursement	-	-	-

POSTES	PRESTATIONS Y COMPRIS LES PRESTATIONS VERSÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE BASE CONVENTIONNELLE	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AU RÉGIME CONVENTIONNEL DE BASE		
		CONFORT OPTION 1	SERENITE OPTION 2	EXCELLENCE OPTION 3
Inlay simple et onlay	450% de la Base de Remboursement	+ 75% de la Base de Remboursement	+ 125% de la Base de Remboursement	+ 175% de la Base de Remboursement
Prothèses dentaires	450% de la Base de Remboursement	+ 75% de la Base de Remboursement	+ 125% de la Base de Remboursement	+ 175% de la Base de Remboursement
Inlay core et inlay core à clavettes	450% de la Base de Remboursement	+ 75% de la Base de Remboursement	+ 125% de la Base de Remboursement	+ 175% de la Base de Remboursement
Orthodontie	250% de la Base de Remboursement	+ 50% de la Base de Remboursement	+ 100% de la Base de Remboursement	+ 280% de la Base de Remboursement
Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale				
Prothèses dentaires	450% de la Base de Remboursement	+ 75% de la Base de Remboursement	+ 125% de la Base de Remboursement	+ 245% de la Base de Remboursement
Orthodontie	250% de la Base de Remboursement	+ 150% de la Base de Remboursement	+ 200% de la Base de Remboursement	+ 350% de la Base de Remboursement
Actes dentaires hors nomenclature				
Implants	1200€ par implant dans la limite de 3 implants par année civile	Crédit de + 150€ par année civile	Crédit de + 350€ par année civile	Crédit de + 750€ par année civile
Parodontologie	Crédit de 200€ par année civile	Crédit de +100€ par année civile	Crédit de +100€ par année civile	Crédit de +100€ par année civile
Prothèses non dentaires acceptées par la Sécurité sociale				
Prothèses auditives (hors entretien et accessoires)	100% de la BR + 1 100 € dans la limite d'une prothèse par année civile	100% de la BR + 1100 € pour la seconde prothèse de l'année civile	+ 400 € pour la 1 ^{re} prothèse de l'année civile Et 100% de la BR + 1 500 € pour la seconde prothèse de l'année civile	+ 700 € pour la 1 ^{re} prothèse de l'année civile Et 100% de la BR + 1800 € pour la seconde prothèse de l'année civile
Accessoires et entretien sur prothèses auditives	100 % BR	-	-	-
Orthopédie et autres prothèses	100% de la BR + crédit de 500€ par année civile	Crédit de +100€ par année civile	Crédit de +200€ par année civile	Crédit de +400€ par année civile
Optique Remboursement d'un équipement (monture et verres) TOUS LES 2 ANS**				
Monture	Remboursement Sécurité sociale + 140 €	+ 10€	+ 10€	+ 10€
Verres unifocaux simples	Remboursement Sécurité sociale +95€ par verre limité à 2 verres	+ 40 € par verre limité à 2 verres	+ 65 € par verre limité à 2 verres	+ 65€ par verre limité à 2 verres
Verres unifocaux complexes	Remboursement Sécurité sociale + 165€ par verre limité à 2 verres	+ 40 € par verre limité à 2 verres	+ 75 € par verre limité à 2 verres	+ 135€ par verre limité à 2 verres
Verres multifocaux ou progressifs simples	Remboursement Sécurité sociale + 190 € par verre limité à 2 verres	+ 45 € par verre limité à 2 verres	+ 90 € par verre limité à 2 verres	+ 110 € par verre limité à 2 verres
Verres multifocaux ou progressifs complexes	Remboursement Sécurité sociale + 265€ par verre limité à 2 verres	+ 45 € par verre limité à 2 verres	+ 85 € par verre limité à 2 verres	+ 85 € par verre limité à 2 verres par année civile
Lentilles acceptées par la SS	100% de la BR + crédit de 160€ par année civile	Crédit augmenté de + 40€ par année civile	Crédit augmenté de + 90€ par année civile	Crédit augmenté de + 140€ par année civile
Lentilles refusées par la SS (y compris lentilles jetables)	Crédit de 160 € par année civile	Crédit augmenté de + 40€/année civile	Crédit augmenté de + 90€/année civile	Crédit augmenté de + 140€/année civile
Cure thermique (remboursé par la SS)				
Honoraires et frais de traitement	100% de la Base de Remboursement	-	-	-
Frais de voyage et d'hébergement	250€ limité à une intervention par année civile et par bénéficiaire	+ 100€ limité à une intervention par année civile	+ 200€ limité à une intervention par année civile	+ 200€ limité à une intervention par année civile
Maternité				
Naissance ou adoption d'un enfant déclaré (dans la limite des frais réels)	Forfait de 300€	+ 100€	+ 200€	+ 300€
Médecines hors nomenclature				
PACK ENVISAGES Acupuncture, chiropractie, étio-pathie et ostéopathie, diététique, psychologie.	30€ par séance limité à 4 séances par année civile	35€ par séance limité à 4 séances par année civile	41€ par séance limité à 4 séances par année civile	60€ par séance limité à 4 séances par année civile
PACK ENVISAGES Sevrage tabagique prescrit, Moyens contraceptifs prescrits, vaccin contre la grippe, vaccins prescrits non remboursés	Crédit annuel de 100€ par année civile	Crédit annuel de + 50€ par année civile	Crédit annuel de + 100€ par année civile	Crédit annuel de + 150€ par année civile
Actes de prévention				
Visés par l'arrêté du 8.06.2006	100% de la Base de Remboursement	-	-	-
Assistance « frais de santé » hospitalisation et ambulatoire				
	Garanties détaillées dans la notice d'information spécifique prise en application du protocole existant entre AG2R RÉUNICA Prévoyance et l'assistant			

* CAS : contrat d'accès aux soins.

** Sauf pour les enfants de moins de 18 ans ou sur prescription médicale.

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale